

pouvait compter des étudiants, des ouvriers, des militaires, un athlète, un infirmier, et un enseignant – qui ont été arrêtées après le soulèvement de mars 1991 et qui étaient toujours détenues dans la prison de Abu Ghraib sans jamais avoir été jugées. En outre, leurs familles n'auraient pas eu de nouvelles d'elles et les considéreraient comme disparues. Le gouvernement n'a manifesté ni son opposition, ni ses réserves au sujet de ces allégations, si bien que le Groupe de travail les considère fondées. Compte tenu de ce que ces personnes aient été détenues depuis plus de six ans sans procès, sans l'assistance d'un avocat et sans que leur famille soit informée de leur sort, le Groupe de travail a conclu que la privation de liberté était arbitraire.

Disparitions forcées ou involontaires, rapport du Groupe de travail (E/CN.4/1998/43, par. 8, 13, 233–239, 417)

Le rapport signale que le gouvernement n'a toujours pas répondu à la demande de visite qui lui avait été adressée en juillet 1995 par le Groupe de travail (GT).

Au cours de la période considérée, 283 nouveaux cas de disparitions ont été signalés et transmis au gouvernement. La grande majorité des 16 496 cas de disparition signalés en Iraq concernent des personnes appartenant au groupe ethnique kurde qui auraient disparu en 1988, au cours de l'opération dite « Anfal », lorsque le gouvernement aurait détruit des villages et des villes dans l'ensemble du Kurdistan. Un nombre important d'autres cas concernent des musulmans chiites qui auraient disparu vers la fin des années 1970 et au début des années 1980, lorsque leurs familles ont été expulsées vers l'Iran sous prétexte qu'elles étaient « d'origine persane ». D'autres cas se sont produits à la suite du soulèvement, en mars 1991, de musulmans chiites arabes dans le sud et de Kurdes dans le nord du pays. D'autres cas s'étaient déjà produits en 1983, lorsque les forces iraqiennes avaient arrêté un grand nombre de Kurdes du clan Barzani, près d'Arbil. Une trentaine de cas encore se seraient produits en 1996 concernant des membres de la communauté des Yazidis, qui auraient été arrêtés au cours d'une vague d'arrestations massives à Mossoul par des membres des forces de sécurité. Parmi les victimes de disparitions en Iraq, on compte des personnes soupçonnées d'être des opposants politiques, ou arrêtées en raison d'un lien familial avec un opposant politique, ou gardées en otages pour obliger des membres de leur famille recherchés par les autorités en raison de leur opposition politique à se rendre, enfin, des personnes arrêtées en raison de leur origine ethnique. Le rapport souligne que la plupart des cas transmis en 1997 se seraient produits au début des années 1980 et 1990 et concerneraient des musulmans chiites et des Kurdes. Certains cas concernent des musulmans chiites qui auraient été arrêtés à Karbala, en 1996, alors qu'ils allaient en pèlerinage.

Le GT mentionne des renseignements reçus de la part d'organisations non gouvernementales qui font état des éléments suivants : des personnes continuent de disparaître en Iraq, essentiellement des membres de

groupes minoritaires; le gouvernement n'a rien fait pour remédier aux conditions qui permettent encore à de telles disparitions de se produire; les détenus n'auraient aucune possibilité de prendre contact avec leur famille ou leur avocat; les procès, lorsqu'il y en a, se dérouleraient à huis clos; le nombre important des disparitions qui ne sont pas élucidées reste préoccupant, ainsi que la totale impunité avec laquelle les auteurs continuent d'agir; et les victimes ou leur famille ne pourraient obtenir du gouvernement aucune réparation.

Le gouvernement a répondu à ces allégations en demandant que le GT lui communique la nouvelle adresse des intéressés, le nom de leur mère et le numéro et la date de leur carte d'identité, ou encore en précisant que les allégations relatives à ces disparitions étaient « dénuées de fondement », que les intéressés n'étaient pas détenus et que le GT pouvait prendre directement contact avec eux. Le rapport mentionne que le gouvernement a aussi fourni des renseignements concernant 15 cas individuels dans lesquels il a indiqué l'adresse des personnes intéressées et, pour certains, leur numéro de téléphone. Toutefois, les efforts déployés par le GT pour contacter ces personnes ont été vains.

Le rapport précise que l'Iraq reste le pays dans lequel le nombre le plus élevé de disparitions est signalé et que les efforts accomplis par le gouvernement pour enquêter sur les cas de disparition en suspens – plus de 16 000 – et coopérer avec le GT sont totalement insuffisants. Le Groupe de travail a déclaré que pour empêcher de nouvelles disparitions de se produire, le gouvernement devrait, en particulier, renoncer à la pratique des détentions arbitraires et reconnaître à tous les détenus au moins le droit minimum de prendre rapidement contact avec leur famille, leur avocat et des autorités judiciaires indépendantes. Le GT a en outre déclaré que l'impunité totale avec laquelle les auteurs des actes visés continuent d'agir viole de toute évidence l'obligation contractée par le gouvernement de faire de tous les actes conduisant à des disparitions forcées des infractions pénales qu'il fallait enquêter sur tous les cas de disparition forcée et d'en traduire les auteurs en justice.

Exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, rapport du Rapporteur spécial

(E/CN.4/1998/68, par. 12, 13, 14, 17, 27, 29, 30, 39, 57, 68, 69 et 85; E/CN.4/1998/68/Add.1, par. 228–234)

Un appel urgent a été adressé au gouvernement en faveur de 519 enfants, 245 femmes et 750 hommes dans la ville de Zakho qui est aux mains de l'opposition irakienne, pour demander aux autorités d'assurer une protection efficace du droit à la vie et de l'intégrité physique de ces personnes. Des craintes pour leur vie avaient été exprimées lorsque deux membres de l'opposition chiite avaient été tués par des membres du service secret irakien. On a également indiqué que des centaines de personnes, y compris de nombreux membres de l'opposition, avaient été tuées lorsque les forces de sécurité étaient entrées dans le nord de l'Iraq en septembre 1996. Un second appel urgent a été envoyé en faveur des membres de l'opposition irakienne de la ville